



## FICHE TECHNIQUE

### Métier

Les veilleurs et veilleuses de nuit assument, seuls, le plus souvent, la responsabilité de faire face aux multiples aléas de la vie nocturne dans des institutions accueillant des personnes en situation de handicap ou en difficultés psycho-sociales, enfants, ou adultes.

Que ce soit face à des événements liés aux problématiques spécifiques des populations hébergées, dont ils n'ont parfois qu'une connaissance très partielle, ou à des accidents mettant en cause la sécurité des personnes et des biens (incendies, catastrophes naturelles, cambriolages), ce sont essentiellement leur expérience et leur bon sens qui guident leurs actions.

"L'évolution des prises en charge, de la réglementation du travail et la responsabilité des institutions (sécurité des biens et des personnes) amène à faire de l'exercice de la surveillance de nuit un moment particulier qui doit s'intégrer dans le projet d'établissement...Le personnel qui assure ce temps doit assurer, dans une qualité élevée, la continuité de la prise en charge"

L'avenant 284 de l'arrêté du 3 Juillet 2003, agréé en date du 8 juillet 2004, en créant l'obligation d'une formation de base spécifique pour les surveillants de nuit, reconnaît l'importance de la qualité professionnelle de leur intervention.

### Conditions d'accès à la formation

Etre en poste sur cet emploi dans un équipement du secteur social ou médico-social.

### Voies d'accès à la formation

Prix : 1950 euros

- Formation continue (Pauf)

### Eléments généraux de la formation

Développer des capacités à :

- savoir organiser la sécurité des personnes et des biens, assurer la prévention des accidents (rondes systématiques, utilisation des appareils de détection, surveillance des personnes hébergées,...)
- savoir repérer les situations d'urgence et y faire face, alerter les responsables et les secours (évacuations si nécessaire)
- savoir pratiquer les premiers soins, si besoin
- prendre conscience de l'importance des événements et comportements nocturnes dont seul le surveillant de nuit est témoin
- mieux comprendre les problèmes spécifiques aux personnes hébergées, les effets de la situation de nuit sur certains (angoisse, détresse)
- connaître les conduites à tenir dans les situations de crise (ébrioité, violence...)
- mieux situer leur rôle et leur responsabilité dans le cadre global de l'institution et de son projet
- savoir transmettre les informations utiles à l'équipe de jour et respecter les impératifs de la discrétion professionnelle
- mieux gérer le stress lié au travail de nuit afin de prévenir l'usure

### Contenu de la formation

#### Module A : Eléments de cadrage de la fonction

- Cadre institutionnel / les différents niveaux de projet
- Responsabilité civile et pénale / ses limites
- Ethique /respect des personnes / confidentialité
- Développement des personnes, troubles

# Surveillant de Nuit Qualifié

#### DIRECTION GENERALE

IMF, 50 Rue de Village BP 50054  
 13244 Marseille Cedex 1  
 Tél : 33 (0)4.91.24.61.10  
 Fax : 33 (0)4.91.47.52.15  
 Email : imf.direction@imf.asso.fr

#### SITE DE FORMATION MARSEILLE

IMF, 13, Rue Chape BP 50054  
 13244 Marseille Cedex 1  
 Tél : 33 (0)4.91.36.51.30  
 Fax : 33 (0)4.91.36.51.39  
 Email : unite.chape@imf.asso.fr

#### SITE DE FORMATION AVIGNON

IMF, 641 Chemin de la Verdière  
 BP 10045 - 84142 Montfavet Cedex  
 Tél : 33 (0)4.32.40.41.80  
 Fax : 33 (0)4.32.40.41.88  
 Email : unite.vaucluse@imf.asso.fr

#### ANTENNE DE FORMATION ARLES

IMF, Village Entreprises, Z.I. Nord  
 1, rue Copernic 13200 Arles  
 Tél : 33 (0)4.90.52.02.38  
 Fax : 33 (0)4.90.52.02.69  
 Email : unite.arles@imf.asso.fr

#### INFORMATION CONSEIL ORIENTATION

IMF, 50 Rue de Village BP 50054  
 13244 Marseille Cedex 1  
 Tél : 33 (0)4.91.24.61.12  
 Email : imfinfos@imf.asso.fr  
 http://www.imf.asso.fr



## FICHE TECHNIQUE

- et conséquences
- Les conduites à risque
- Handicaps, dépendance, pathologies
- Causes et effets du placement.

### Module B : Approches techniques spécifiques à la fonction

- Etude des postes de travail des stagiaires/répartition des tâches
- La surveillance des personnes hébergées ; surveillance de la pharmacie...
- Tentatives de suicide et vrais suicides ; situations de crise
- Prévention des sinistres, accidents, cambriolages : les techniques de surveillance des bâtiments
- Les installations d'alarme ; l'extinction automatique des incendies...
- Conduite à tenir en cas de vol, de personnes cherchant à s'introduire dans le bâtiment
- Les dimensions administratives
- Le travail de nuit et ses effets possibles : fatigue, temps de récupération, usure nerveuse
- Notion d'horloge biologique et de sa gestion ; son étude personnalisée

### Module C : Participation à l'action éducative

- Rôle et place dans l'équipe/articulation des actions
- La nuit en institution : l'anxiété, les troubles de l'endormissement ; les confidences ; les "relations privilégiées »
- les relations avec les personnes hébergées / la communication facilitante
- Ecoute et autorité, vecteurs de sécurité
- Mise en place d'une guidance individualisée / l'entretien et l'écoute
- L'écrit professionnel

### Module D : Formation aux premiers secours

## Durée

175h soit 25 jours de 7h

## Modalités d'inscription

Attention : la date de démarrage est fonction du nombre d'inscrits.

## Sites de formation

### Marseille

IMF 13, rue Chape  
13004 Marseille

### Avignon

IMF 641, chemin de la Verdière  
84140 Montfavet

## Contacts

### I.C.O.

50, rue de Village - 13006 Marseille  
04.91.24.61.12  
iminfos@imf.asso.fr

Lundi au Vendredi :\*  
08h 30 - 12h 30 / 13h00-17h 30

## Informations plus

Consultez et/ou téléchargez sur notre site internet :

<http://www.imf.asso.fr>

- la fiche d'inscription, calendrier...
- Démarche pédagogique
- L'équipe pédagogique
- Supports pédagogiques
- Validation de la formation

Surveillant de Nuit Qualifié

#### DIRECTION GENERALE

IMF, 50 Rue de Village BP 50054  
13244 Marseille Cedex 1  
Tél : 33 (0)4.91.24.61.10  
Fax : 33 (0)4.91.47.52.15  
Email : imf.direction@imf.asso.fr

#### SITE DE FORMATION MARSEILLE

IMF, 13, Rue Chape BP 50054  
13244 Marseille Cedex 1  
Tél : 33 (0)4.91.36.51.30  
Fax : 33 (0)4.91.36.51.39  
Email : unite.chape@imf.asso.fr

#### SITE DE FORMATION AVIGNON

IMF, 641 Chemin de la Verdière  
BP 10045 - 84142 Montfavet Cedex  
Tél : 33 (0)4.32.40.41.80  
Fax : 33 (0)4.32.40.41.88  
Email : unite.vaucluse@imf.asso.fr

#### ANTENNE DE FORMATION ARLES

IMF, Village Entreprises, Z.I. Nord  
1, rue Copernic 13200 Arles  
Tél : 33 (0)4.90.52.02.38  
Fax : 33 (0)4.90.52.02.69  
Email : unite.arles@imf.asso.fr

#### INFORMATION CONSEIL ORIENTATION

IMF, 50 Rue de Village BP 50054  
13244 Marseille Cedex 1  
Tél : 33 (0)4.91.24.61.12  
Email : iminfos@imf.asso.fr  
<http://www.imf.asso.fr>